

États financiers du

**FONDS ALTERNATIF FONDATEURS
VENATOR**
(AUPARAVANT VENATOR INVESTMENT TRUST)

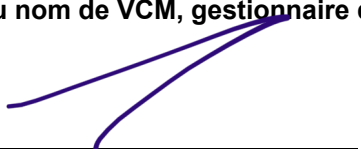
30 juin 2021 (non audité)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

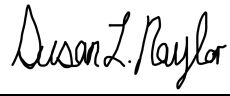
Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **Venator Capital Management Ltd.** (« VCM »), en tant que gestionnaire du Fonds alternatif fondateurs Venator (le « Fonds ») et approuvés par le conseil d'administration de VCM. Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IFRS »), y compris la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, destinés à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée, ainsi que de la protection de tous les actifs du Fonds.

Le conseil d'administration de VCM est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière.

Au nom de VCM, gestionnaire du Fonds



Brandon Osten
Chef de la direction
Le 16 août 2021



Susan Naylor
Cheffe des Finances
Le 16 août 2021

Avis aux porteurs de parts

L'auditeur du Fonds n'a pas examiné le Fonds alternatif fondateurs Venator.

VCM, le gestionnaire du Fonds, nomme un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières, si les états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur, ils doivent être accompagnés d'un avis en faisant état.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)


États de la situation financière

Au 30 juin 2021, avec informations comparatives pour le 31 décembre 2020 (non audité)

	2021	2020
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 551 \$	84 606 \$
Placements détenus, à la juste valeur (note 9) (au coût – 35 519 910 \$; 13 266 026 \$ en 2020)	35 995 589	23 253 874
Souscriptions à recevoir	–	500
Dividendes à recevoir	8 698	–
Montant à recevoir au titre des placements vendus	367 433	–
Montant à recevoir du fonds lié	62 252 #	–
	36 444 522	23 338 980
PASSIFS		
Passifs courants		
Montant à payer à des courtiers	8 037 934	–
Acompte des porteurs de parts (note 6)	–	70 000
Créditeurs et charges à payer	28 135	27 056
Montant à payer au titre des rachats (note 14)	100 000	231 270
Frais de gestion à payer	32 124	–
Rémunération au rendement à payer	675 804	–
Montant à payer au titre des placements achetés	672 734	–
	9 546 731	328 326
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	26 897 791 \$	23 010 654 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie :		
Catégorie A	20 573 855 \$	18 203 186 \$
Catégorie F	6 323 936	4 807 468
	26 897 791 \$	23 010 654 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 7) :		
Catégorie A	1 079 524	1 065 836
Catégorie F	305 322	260 118
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :		
Catégorie A	19,06 \$	17,08 \$
Catégorie F	20,71	18,48

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la fiducie :


_____, fiduciaire
Venator Capital Management Ltd.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

États du résultat global

Pour la période close le 30 juin 2021, avec informations comparatives pour 2020 (non audité)

	2021	2020
Revenu		
Profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	12 997 853 \$	348 701 \$
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements	(9 489 610)	423 286
Dividendes	4 525	-
	<u>3 512 768</u>	<u>771 987</u>
Charges		
Rémunération au rendement	675 804	-
Frais de gestion	32 124	-
Charges d'exploitation	20 450	18 693
Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille	5 938	-
Honoraires d'audit	5 232	4 232
Intérêts et frais d'emprunt	4 954	-
	<u>744 502</u>	<u>22 925</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>2 768 266 \$</u>	<u>749 062 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie :		
Catégorie A	2 135 327 \$	340 612 \$
Catégorie F	632 939	408 450
	<u>2 768 266 \$</u>	<u>749 062 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :		
Catégorie A	1,97 \$	0,29 \$
Catégorie F	2,16	0,58

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour la période close le 30 juin 2021, avec informations comparatives pour 2020 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
30 juin 2021					
Catégorie A	18 203 186 \$	555 945 \$	(320 603) \$	2 135 327 \$	20 573 855 \$
Catégorie F	4 807 468	1 030 000	(146 471)	632 939	6 323 936
	<u>23 010 654 \$</u>	<u>1 585 945 \$</u>	<u>(467 074) \$</u>	<u>2 768 266 \$</u>	<u>26 897 791 \$</u>

* Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour la période close le 30 juin 2021 s'est chiffré à néant et à néant, respectivement.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
30 juin 2020					
Catégorie A	14 921 581 \$	30 000 \$	(2 621 560) \$	340 612 \$	12 670 633 \$
Catégorie F	8 973 341	22 886	(5 938 802)	408 450	3 465 875
	<u>23 894 922 \$</u>	<u>52 886 \$</u>	<u>(8 560 362) \$</u>	<u>749 062 \$</u>	<u>16 136 508 \$</u>

** Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour la période close le 30 juin 2020 s'est chiffré à 22 886 \$ et à (22 886) \$, respectivement.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Tableaux des flux de trésorerie

Pour la période close le 30 juin 2021, avec informations comparatives pour 2020 (non audité)

	22021	2020
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :		
Activité d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 768 266 \$	749 062 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(12 997 853)	(348 701)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	9 489 610	(423 286)
Variation des soldes hors trésorerie :		
Augmentation des dividendes à recevoir	(8 697)	-
Augmentation du montant à recevoir au titre des placements vendus	(367 433)	-
Augmentation du montant à recevoir du fonds lié	(62 252)	-
Augmentation du montant à payer à des courtiers	8 037 934	-
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	1 079	(4 580)
Augmentation des frais de gestion à payer	32 124	-
Augmentation de la rémunération au rendement à payer	675 804	-
Augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	672 734	-
Produit de la vente de placements	6 700 059	4 743 901
Achat de placements	(15 244 807)	(1 084 700)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(303 432)</u>	<u>3 631 696</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 586 445	30 000
Montant payé au rachat de parts rachetables	(598 344)	(3 664 201)
Diminution de l'acompte des associés	(70 000)	-
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	<u>918 101</u>	<u>(3 634 201)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	614 669	(2 505)
Perte de change sur la trésorerie	(688 724)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	84 606	11 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	<u>10 551 \$</u>	<u>8 647 \$</u>
Renseignements supplémentaires*		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	4 525 \$	- \$

*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Inventaire du portefeuille

30 juin 2021 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
193 935	Apollo Healthcare Corp.	624 471 \$	527 503 \$	1,96
163 092	Copper Mountain Mining Corp.	656 572	593 655	2,21
38 592	ERO Copper Corp.	1 082 120	1 003 778	3,73
29 059	First Quantum Minerals Ltd.	829 634	830 216	3,09
81 737	K92 Mining Inc.	709 477	732 364	2,72
192 994	Karora Resources Inc.	794 595	770 046	2,86
7 759	Magna International Inc.	926 425	890 500	3,31
62 577	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	816 630	796 605	2,96
508 198	Nova Leap Health Corp.	426 886	482 788	1,79
358 439	Voxtur Analytics Corp., restr., 12 juillet 2021	250 907	250 907	0,93
173 200	Wildpack Beverage Inc.	176 431	164 540	0,61
		<u>7 284 148</u>	<u>7 042 902</u>	<u>26,17</u>
Actions américaines				
137 850	Antares Pharma Inc.	739 772	745 062	2,77
8 700	ArcBest Corp.	632 295	627 577	2,33
9 705	Atkore International Group Inc.	913 726	854 186	3,18
69 281	Caesarstone Sdot-Yam Ltd.	1 359 378	1 267 651	4,71
18 036	Choice Consolidation Corp., part	216 303	222 465	0,83
2 692	Facebook Inc.	1 076 975	1 160 356	4,31
19 497	Inotiv Inc.	669 825	644 841	2,40
57 127	Kaleyra Inc.	856 756	866 806	3,22
19 468	Kirkland Lake Gold Ltd.	1 010 083	929 864	3,46
22 302	Levi Strauss & Co.	722 965	766 366	2,85
19 296	LivePerson Inc.	1 326 775	1 512 719	5,62
4 838	Lowe's Cos Inc.	1 117 060	1 163 321	4,32
6 298	Masonite International Corp.	893 784	872 780	3,24
15 482	Molson Coors Brewing Co.	1 139 172	1 030 433	3,83
24 249	OptimizeRx Corp.	1 488 737	1 860 731	6,92
48 584	PropTech Acquisition Corp.	1 204 755	1 164 793	4,33
34 711	Red Violet Inc.	912 725	1 012 054	3,76
2 892	RingCentral Inc.	915 325	1 041 749	3,87
24 249	Skechers U.S.A. Inc.	1 414 418	1 497 903	5,57
15 390	Skyline Corp.	941 121	1 016 869	3,78
4 800	Splunk Inc.	814 842	860 297	3,20
10 808	The Lovesac Co.	1 092 202	1 069 037	3,97
5 198	The Walt Disney Co.	1 108 499	1 132 609	4,21
20 270	Uber Technologies Inc.	1 206 637	1 259 401	4,68
3 894	Wayfair Inc.	1 526 011	1 523 994	5,67
39 583	WillScot Corp.	1 384 412	1 357 555	5,08
29 100	ZipRecruiter Inc.	828 985	901 124	3,35
		<u>27 513 538</u>	<u>28 372 543</u>	<u>105,46</u>
Options américaines				
6 900	GameStop Corp., vente à 100 \$, 20 août 2021	41 960	18 818	0,07
42 500	FNB iShares Russell 2000, vente à 230 \$, 20 août 2021	429 896	365 635	1,36
10 900	FNB SPDR S&P 500 Trust, vente à 430 \$, 20 août 2021	178 818	110 800	0,41
		650 674	495 253	1,84

VENATOR INVESTMENT TRUST
(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Inventaire du portefeuille (suite)
30 juin 2021 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Bons de souscription américains			
21 400	Mercer Park Brand Acquisition Corp., 11,50 \$, 24 juin 2024	71 550	84 891	0,32
	Total des placements détenus	35 519 910	35 995 589	133,79
	Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille	(22 557)	–	–
	Placements détenus, montant net	<u>35 497 353 \$</u>	35 995 589	133,79
	Autres passifs, montant net		<u>(9 097 798)</u>	<u>(33,79)</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>26 897 791 \$</u>	<u>100,00</u>

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2021 (non audité)

1. Organisation de la fiducie et nature des activités

Le Fonds alternatif fondateurs Venator (auparavant Venator Investment Trust) (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 28 juin 2007 et dans sa version modifiée et mise à jour en date du 25 septembre 2009, du 14 février 2012 et du 30 juin 2021. La fiducie a amorcé ses activités le 1^{er} septembre 2007. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire et de fiduciaire (le « gestionnaire » ou le « fiduciaire ») de la fiducie. L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie consiste à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une sélection de titres fondamentaux en prenant des positions de placement acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés et en usant de stratégie dans la négociation.

Le succès de la fiducie est tributaire du maintien en poste du gestionnaire et sera influencé par plusieurs facteurs de risque associés aux placements dans des titres de capitaux propres, des options et d'autres instruments, ainsi qu'au recours à l'effet de levier. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, le risque lié aux couvertures fondées sur des dérivés, la liquidité du marché, les ventes à découvert, le taux de rotation du portefeuille, les positions libellées en monnaies étrangères, l'exposition aux marchés étrangers et les variations des taux d'intérêt.

Le 10 juin 2021, la fiducie a achevé une restructuration et a cessé d'être le fonds nourricier dans une structure maître-nourricier. Le Venator Founders Fund (le « Fonds sous-jacent ») a transféré un groupe d'actifs et de passifs dont la juste valeur nette totale est égale au placement du Fonds dans le Fonds sous-jacent au 9 juin 2021 (se reporter à la note 15 pour plus de renseignements sur les actifs et les passifs transférés au cours de cette opération). En raison de la restructuration, la fiducie ne détient aucun placement dans le Fonds sous-jacent depuis le 10 juin 2021.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des présents états financiers sont fondées sur les Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (conjointement, les « IFRS »). Le fiduciaire a autorisé la publication des états financiers le xx août 2021. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

3. Principales méthodes comptables

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

Ce qui suit résume les méthodes comptables de la fiducie :

a) Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

c) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre à découvert les instruments. À compter de cette date, la totalité des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs est comptabilisée aux états du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés, mais seulement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

d) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie conclut diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction.

Le profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la variation de la plus-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen.

f) Retenues d'impôt

La fiducie pourrait être assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

g) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

i) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts rachetables par le nombre total de parts rachetables de cette même catégorie en circulation à la date de clôture de la période.

j) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie représente l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque catégorie de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette même catégorie en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 13 pour le calcul.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

l) Autres actifs et passifs

Les autres actifs sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer au titre des rachats, l'acompte des porteurs de parts, les frais de gestion à payer, la rémunération au rendement à payer et les créditeurs et charges à payer sont classés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Les passifs financiers sont en général réglés dans les trois mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires.

n) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts rachetables de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs catégories de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

o) Évaluation des parts

L'actif net lié à une catégorie donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même catégorie du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des catégories de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette catégorie.

Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées directement à cette catégorie. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque catégorie en fonction de la valeur liquidative attribuable à chaque catégorie.

p) Modifications des principales méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et n'ont aucune incidence importante sur les états financiers de la fiducie.

Certaines des nouvelles normes et modifications aux normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et leur application anticipée est autorisée. Toutefois, la fiducie n'a pas adopté par anticipation les normes, nouvelles et modifiées, lors de l'établissement des présents états financiers. Ces normes, nouvelles et modifiées, ainsi que leurs interprétations ne devraient pas avoir un effet notable sur les états financiers de la fiducie.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

4. Estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire mensuellement, sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie en date du dernier jour ouvrable de chaque mois et sont versés au début du mois suivant. Les frais de gestion mensuels relatifs à chaque catégorie sont calculés comme suit : i) 1/12 de 2 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A; ii) 1/12 de 1,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D et iii) 1/12 de 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie F, plus les taxes applicables. Les frais de gestion des parts de catégorie I sont négociés et versés directement par l'investisseur.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

5. Opérations entre parties liées (suite)

a) Frais de gestion (suite)

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de catégorie A et des parts de catégorie D, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de catégorie A ou des parts de catégorie D. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A et à 0,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D détenues par les clients du courtier en question.

Pour la période allant du 10 juin au 30 juin 2021, les frais de gestion se sont élevés à 32 124 \$. De ce montant, une tranche de 32 124 \$ était à payer au 30 juin 2021. Avant le 10 juin 2021, les frais de gestion étaient payés par le Fonds sous-jacent. Pour la période close le 30 juin 2021, les frais de gestion versés par le Fonds sous-jacent se sont élevés à 830 590 \$ (633 394 \$ en 2020) et un montant de 67 587 \$ était à payer au 30 juin 2021 (59 011 \$ au 31 décembre 2020).

b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de catégorie A, des parts de catégorie D et des parts de catégorie F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur le sommet précédent de cette part, plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le « sommet » désigne le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra 20 % de tout profit en excédent du sommet. L'investisseur dans les parts de catégorie I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour la période close le 30 juin 2021, la rémunération au rendement a été de 675 804 \$. De ce montant, une tranche de 675 804 \$ était à payer au 30 juin 2021. La rémunération au rendement comprend la quote-part, calculée au prorata, du compte des bénéfices du Fonds sous-jacent, comme il est décrit ci-dessous.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

5. Opérations entre parties liées (suite)

b) Rémunération au rendement (suite)

Compte des bénéfices

Une partie des bénéfices nets du Fonds sous-jacent au cours d'un exercice est attribuée au commandité jusqu'à concurrence du solde (si celui-ci est positif) dans un compte courant (le « compte des bénéfices »). Le compte des bénéfices est calculé à une date d'évaluation comme suit : i) le solde positif ou négatif du compte reporté de la date d'évaluation précédente; plus ii) 20 % des bénéfices nets du Fonds sous-jacent pour la période suivant la date d'évaluation précédente; moins iii) 20 % des pertes nettes du Fonds sous-jacent au cours de cette période; et iv) toute distribution de revenu effectuée par le gestionnaire après la date d'évaluation précédente.

Pour la période close le 30 juin 2021, le solde du compte des bénéfices était de 1 494 776 \$ (6 160 475 \$ au 31 décembre 2020).

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 29,54 % (30,60 % au 31 décembre 2020) des parts de la fiducie en circulation.

6. Acompte des porteurs de parts

L'acompte des porteurs de parts correspond à la trésorerie reçue avant l'émission des parts rachetables de fiducie.

7. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables de deux catégories : les parts rachetables de catégorie A et les parts rachetables de catégorie F, qui peuvent être émises en séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie.

Chaque part rachetable de chaque catégorie confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou d'une catégorie donnée ou en modifier la désignation.

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts rachetables soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque mois (la « date d'évaluation ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins 45 jours avant cette date d'évaluation.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

7. Parts rachetables de la fiducie (suite)

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables à la clôture de la période
30 juin 2021				
Catégorie A	1 065 836	30 739	(17 051)	1 079 524
Catégorie F	260 118	52 493	(7 289)	305 322
30 juin 2020				
Catégorie A	1 297 672	3 363	(251 794)	1 049 241
Catégorie F	725 672	1 869	(461 690)	265 851

Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts rachetables, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 8, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

8. Instruments financiers et gestion du risque

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée au risque de liquidité, à l'autre risque de prix, au risque de crédit, au risque de change et au risque de taux d'intérêt. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts rachetables contre trésorerie. Le Fonds sous-jacent investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

La fiducie peut avoir recours à des dérivés pour modérer certaines expositions au risque. Rien ne garantit toutefois qu'il existera un marché pour certains dérivés et il est possible que les bourses de valeurs imposent des limites visant la négociation de dérivés.

Les passifs financiers de la fiducie arrivent à échéance dans trois mois.

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix de marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. L'ensemble des positions de la fiducie sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par la fiducie sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Le tableau suivant présente la concentration de l'actif et du passif de placement de la fiducie au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie :

	30 juin 2021	31 décembre 2020
Actions canadiennes	26,17 %	29,20 %
Bons de souscription canadiens	–	–
Actions américaines	105,46 %	84,71 %
Titres à revenu fixe de sociétés américaines	–	–
Options américaines	1,84 %	4,96 %
Bons de souscription américains	0,32 %	0,12 %
Actions canadiennes vendues à découvert	–	–
Actions américaines vendues à découvert	– %	(1,15) %

Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2020 représentent les montants pour le Fonds sous-jacent.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, les placements en actions détenus par le Fonds sont concentrés dans les secteurs suivants :

	30 juin 2021	31 décembre 2020
Communications	11,8 %	16,50 %
Consommation discrétionnaire	33,8 %	48,19 %
Biens de consommation de base	5,8 %	6,77 %
Services financiers	3,6 %	4,21 %
Soins de santé	13,9 %	4,88 %
Produits industriels	27,0 %	24,85 %
Technologie de l'information	16,8 %	3,76 %
Matières	18,1 %	5,60 %
Immobilier	3,0 %	3,09 %

Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2020 représentent les montants pour le Fonds sous-jacent.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Au 30 juin 2021, la majorité de l'actif net de la fiducie était investi dans des titres de participation négociés sur des bourses nord-américaines. Par conséquent, si les cours sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la clôture de la période, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 3 552 222 \$ (9 067 648 \$ au 31 décembre 2020 – le chiffre comparatif se rapporte au Fonds sous-jacent). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que du montant à recevoir de courtiers.

Toutes les opérations sur des titres cotés conclues par la fiducie sont réglées au moment de la livraison par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est fait lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les placements de la fiducie dans des instruments de créance, y compris des obligations, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente l'exposition maximale de la fiducie au risque de crédit.

Au 30 juin 2021, la fiducie détenait des placements dans des instruments de créance d'une juste valeur de néant (néant au 31 décembre 2020).

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la fiducie. La fiducie peut conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre le risque de change, afin de réduire son exposition aux devises étrangères ou d'établir une exposition aux devises étrangères.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

d) Risque de change (suite)

Au 30 juin 2021 et 31 décembre 2020, la fiducie présente les expositions aux monnaies étrangères suivantes (en pourcentage de la valeur liquidative totale) :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
30 juin 2021						
Dollar américain	(28 913 096) \$	27 952 687 \$	38 591 \$	(1 445 655) \$	1 447 634 \$	1 979 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(107,49)	107,64	0,15	(5,37)	5,38	0,01

Au 30 juin 2021, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué de 1 979 \$ (néant au 31 décembre 2020).

e) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, la fiducie et le Fonds sous-jacent ne sont pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le Fonds avait des placements dans des instruments de créance à taux fixe au 30 juin 2021 d'une valeur de néant (néant au 31 décembre 2020).

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

f) COVID-19

La pandémie de COVID-19 peut avoir une incidence défavorable importante sur les activités et le rendement de la fiducie. Cette situation pourrait perdurer pour une période prolongée et avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique et les conditions de marché. Les retombées ultimes de la pandémie sur l'économie et les répercussions à long terme sur l'économie, les marchés, les industries et les entreprises sont inconnues. La portée de ces répercussions sur la performance financière et les activités de la fiducie sera tributaire de l'évolution de la situation qui est extrêmement incertaine et ne peut être prévue.

9. Évaluation à la juste valeur

Le tableau qui suit présente un sommaire des données d'entrée qui ont été utilisées au 30 juin 2021 pour évaluer les placements comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	34 942 073 \$	– \$	473 372 \$	35 415 445 \$
Options	–	495 253	–	495 253
Bons de souscription	–	84 891	–	84 891
	34 942 073 \$	580 144 \$	473 372 \$	35 995 589 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période.

Le tableau qui suit présente la variation des placements détenus à la juste valeur à l'aide de données d'entrée de niveau 3 importantes :

	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2021	– \$
Achats	467 211
Variation de la plus-value (moins-value) comprise dans le revenu net	6 161
Solde de clôture au 30 juin 2021	473 372 \$

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

9. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2020 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	– \$ 23 253 874	\$	– \$ 23 253 874	\$
	– \$ 23 253 874	\$	– \$ 23 253 874	\$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

10. Liens avec des entités structurées non consolidées

Avant le 10 juin 2021, la fiducie investissait dans des parts d'autres fonds d'investissement dans le cadre de sa stratégie d'investissement. La nature et l'objectif des fonds émetteurs consistent généralement à gérer les actifs au nom de tiers investisseurs et à générer des honoraires pour le gestionnaire de placements. Ces fonds sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

La fiducie est admissible à titre d'entité de placement conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 ») et, par conséquent, comptabilise à la JVRN les placements qu'elle contrôle. L'objectif premier de la fiducie est d'obtenir des fonds auprès d'investisseurs pour leur fournir des services de gestion de placements, et de réaliser des rendements principalement par le biais de l'appréciation du capital et (ou) du revenu de placement. Elle évalue également le rendement des fonds d'investissement à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous décrit les entités structurées que la fiducie ne consolide pas, mais dans lesquelles elle détenait une participation :

Type d'entité structurée	Nature et objectif	Participation détenue par la fiducie
Fonds d'investissement	Gérer des actifs pour le compte d'investisseurs tiers et générer des honoraires de placement pour le gestionnaire des fonds. Ces véhicules sont financés par l'émission de parts à des investisseurs.	Placements sous forme de parts émises par les fonds d'investissement

La fiducie n'a aucun placement dans un fonds de placement à capital variable au 30 juin 2021.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

Placement dans un fonds de placement à capital variable au 31 décembre 2020 :

Nom du Fonds	Établissement	Pourcentage de participation	Contrôle / influence notable
Fonds fondateurs Venator	Ontario	30,2 %	Influence notable

11. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la convention de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

12. Impôt sur le résultat

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable pour l'exercice qui prend fin en décembre, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son exercice d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser est assujettie à l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu sur les gains en capital réalisés nets qui ne sont pas versés ou à verser peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, sous forme de rachats. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en réduction de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des gains en capital futurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la fiducie ne disposait pas de reports prospectifs de pertes en capital et disposait de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 1 417 630 \$ (2 488 025 \$ en 2019), qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs.

VENATOR INVESTMENT TRUST

(auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2021 (non audité)

13. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie

Le tableau qui suit présente le calcul de l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie pour les périodes closes les 30 juin 2021 et 2020 :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
30 juin 2021			
Catégorie A	2 135 327 \$	1 081 294	1,97
Catégorie F	632 939	293 531	2,16
30 juin 2020			
Catégorie A	340 612 \$	1 191 271	0,29
Catégorie F	408 450	704 403	0,58

14. Montant à payer au titre des rachats

Les montants à payer au titre des rachats sont constitués de parts rachetées au cours de l'exercice mais non encore payées à la clôture de la période.

15. Transfert entre parties liées

Le 10 juin 2021, la fiducie a racheté ses placements dans le Fonds sous-jacent en échange de certains placements, de la trésorerie et d'autres actifs nets, évalués à la juste valeur de marché. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs nets transférés du Fonds sous-jacent à la fiducie, par suite du rachat :

Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	37 935 095 \$
Montant à payer à des courtiers	(9 868 123)
Autres passifs, déduction faite des autres actifs	(713 827)
Total des actifs nets transférés à la fiducie	<u>27 353 145</u>